



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Les Abymes, le 18 mars 2019

Le Recteur de région académique  
Guadeloupe  
Recteur d'académie  
Chancelier des Universités  
Directeur Académique des Services de  
l'Éducation Nationale

À

- Mme. la Directrice Académique Adjointe des Services de l'Education Nationale ( D.A.A.S.E.N )
- Mme. L'Inspectrice de l'Education Nationale – Adjointe au DAASEN
  - Mmes et MM. les IEN chargés d'une circonscription du 1er degré
  - Mmes et MM. les Directeurs d'Etablissement Spécialisé et de SEGPA s/c de Mmes et MM. Les principaux de collèges
  - Mmes et MM. les Directrices et Directeurs des Ecoles Maternelles et élémentaires s/c de Mmes et MM. les IEN
- Mmes et MM. les Professeurs des Ecoles
- Mmes et MM. les Institutrices et Instituteurs S/C de Mmes et MM. les IEN

### **POUR INFORMATION ET LARGE DIFFUSION**

Division des Personnels  
Enseignants du Premier  
Degré (DPEP)

**Objet :** Appel à candidature poste à profil :

- **Directeur administratif et pédagogique du CMPP LES ANOLIS, le Moule**

**P.J. :** Dossier de candidature

Réf : MPM/EE  
N°2019-011360

Dossier suivi par  
PIERRE-MARIE Martine

Téléphone  
0590 47 81 21

Fax  
0590 47 81 62

Courriel  
ce.dpep@  
ac-guadeloupe.fr

Localisation  
Parc d'Activités de Providence  
ZAC de Dothémare

Adresse postale  
B.P. 480  
97183 Les Abymes  
cedex

J'ai l'honneur de vous informer du recrutement d'un Directeur administratif et pédagogique au CMPP LES ANOLIS, le Moule. Les enseignants intéressés, qui remplissent les conditions, doivent obligatoirement participer au mouvement intra-départemental sans attendre les résultats de la commission.

**Spécificité de la mission :**

Le directeur est nommé à temps plein sur un support Education nationale à la rentrée scolaire 2019-2020.

Le directeur a la responsabilité générale de l'établissement ou du service.

Il fait exécuter les décisions du Conseil d'Administration et prépare les documents qui seront soumis au Comité de Gestion, au Conseil d'Administration, aux autorités de tutelle.

Le directeur du CMPP a pour missions principales : la direction pédagogique de l'établissement :

- il met en œuvre les conditions d'une coopération efficace entre le CMPP et les établissements scolaires ;
- il coordonne et développe les liens et le travail en réseau, la direction administrative ; il assure la gestion budgétaire, financière et administrative,

- il assure la gestion des ressources humaines, conjointement avec le responsable médical de l'établissement ; il assure l'organisation de la prise en charge des usagers et contribue au développement de l'établissement ; Il est le garant du projet d'établissement ;
- Il assure la veille juridique ; il anime la réflexion et le fonctionnement institutionnel du CMPP et participe activement à la réflexion relative aux orientations stratégiques de l'association.

#### Conditions de candidature

Etre titulaire du DDEAS, avoir une expérience de personnel d'encadrement (directeur de Segpa, d'école, dans le milieu associatif ou autres...)

Les horaires et les vacances sont arrêtés avec le supérieur hiérarchique et/ou responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000).

Poste incompatible avec un temps partiel.

Les candidats intéressés doivent adresser le dossier de candidature ci-joint, au plus tard le **lundi 25 mars 2019** (délai de rigueur) par voie hiérarchique à :

L'IEN ASH : Lycée Jardin d'essai, Vieux-Bourg, 97139 LES ABYMES

Tél. : 05.90.47.84.32

Mail : ce.ien9710937s@ac-guadeloupe.fr

**La commission se tiendra le mercredi 27 mars 2019.**

